Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire COMP/M.1849 — Solectron/Ericsson Switches)

(2000/C 73/05)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 29 février 2000, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de cette décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page de couverture),

— en support électronique dans la version «CEN» de la base de données CELEX; il porte le numéro de document 300M1849. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire; pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, Marketing and Public Relations (OP/4B)
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42455; télécopieur (352) 29 29-42763].

Retrait de la notification d'une opération de concentration

(Affaire COMP/M.1862 — Lafarge/Titan/Amereyah)

(2000/C 73/06)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 9 février 2000, la Commission des Communautés européennes a reçu la notification d'un projet de concentration entre Financière Lafarge SA, Titan Cement Company SA et Egyptian Amereyah Cement Co. Le 8 mars 2000, les parties notifiantes ont informé la Commission qu'elles retiraient leur notification.
